

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021_007

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	44
Votants	50
Pouvoirs	6

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 26 février 2021

**LE 4 mars 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION COTER NUMÉRIQUE - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CAREME, M. NOYER, M. MARSAC, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GEORGIADIS, M. FOUCHIER, M. VIROL, Mme DOAT

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. DOBBELS donne pouvoir à Mme BOUCAUD
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. FARGE donne pouvoir à M DENIS
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
M. AMELIN donne pouvoir à M. PROTANO

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION COTER NUMÉRIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que les Nouvelles technologies de l'information et de la communication sont en constante évolution. Cela se vérifie par le développement de nouveaux usages (réseaux sociaux, cloud, dématérialisation, etc.).

Qu'afin de permettre aux Collectivités Territoriales de s'y adapter, il est devenu primordial d'assurer une veille numérique autour de cette thématique.

Que pour les aider dans cette démarche, l'association Coter Numérique propose l'organisation d'actions et de manifestations permettant des échanges d'informations et d'expériences.

Considérant que située au carrefour des différents métiers des systèmes d'information, l'association Coter Numérique, forte de trente années d'expérience, gère un vaste réseau de responsables informatiques des Collectivités Territoriales (Villes, EPCI, Conseils Départementaux / Régionaux, Syndicats ...) et des connexions avec d'autres réseaux (Aduclact, Forum e-administration, Lettre du Cadre etc.).

Qu'au total, ce sont 350 adhérents qui accèdent chaque année à une plateforme d'échanges, participent à des groupes de travail ainsi qu'à un congrès annuel rassemblant des acteurs privés / publics autour d'un même sujet : Le Numérique.

Que les gains attendus pour le Service des systèmes d'information du Grand Périgueux sont les suivants :

- Une veille technologique spécifique aux besoins des collectivités territoriales.
- Plusieurs groupes de travail favorisant le partage entre collectivités sous la forme d'ateliers structurés autour de thématiques diverses : dématérialisation, usages / usagers, gestion relation à l'utilisateur, gouvernance, cybersécurité, Big Data ...
- Un lien privilégié avec les fournisseurs, les éditeurs et les partenaires du Grand Périgueux lors du congrès annuel.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de renouveler l'adhésion à l'association Coter Numérique pour l'année 2021 ;
- Autorise à verser les coûts d'adhésion annuels pour un montant de 480€.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

DDP2021_007

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20210304-DDB2021_007-DE

Délibération publiée le 19/03/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 19/03/2021

Périgueux, le 19/03/2021

Le Président,
Jacques AUZOU

